

PLAN D'ACTION 2006-2011

POLITIQUE DE LA FAMILLE



Faire de la famille une priorité, tous ensemble

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	3
MOT DU CONSEILLER DE VILLE POUR L'ARRONDISSEMENT.....	4
MOT DE LA CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT ET RESPONSABLE DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE.....	5
AVANT-PROPOS.....	6
LE COMITÉ DIRECTEUR.....	6
PORTRAIT DES FAMILLES ANGEVINES.....	7
La population.....	8
Les familles.....	9
Les revenus et la scolarité.....	10
L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU – DES SERVICES DE QUALITÉ.....	11
Le conseil d'arrondissement et de ville – des responsabilités partagées.....	11
L'arrondissement d'Anjou.....	11
La Direction d'arrondissement.....	11
La Direction culture, sports, loisirs et développement social.....	12
La Direction travaux publics.....	12
La Direction aménagement urbain, le génie et les services aux entreprises.....	12
La Direction services administratifs.....	12
La Direction affaires publiques et du greffe.....	13
DÉFINITION DE LA FAMILLE.....	14
MISSION.....	15
ORIENTATIONS.....	15
SYNTHÈSE DES OBJECTIFS SUPPORTANT L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION.....	16
1.HABITATION.....	17
2.SÉCURITÉ.....	17
3.CIRCULATION, TRANSPORT.....	18
4.MILIEU DE VIE.....	19
5.LOISIRS, SPORTS ET CULTURE.....	21
6.PARTENAIRES.....	22

MOT DU MAIRE

Chers citoyens et chères citoyennes,

C'est dans le cadre de la *Semaine québécoise de la famille* et lors de la *Fête de la famille* qui s'est tenue dans l'arrondissement d'Anjou en mai 2005 que nous lançons les travaux devant mener à l'adoption d'une politique de la famille et d'un plan d'action. C'est maintenant chose faite. Notre politique de la famille, la première à être élaborée par un arrondissement de Montréal, contribuera à faire d'Anjou un lieu privilégié où famille et qualité de vie sont synonymes.

Nous sommes très fiers de cette nouvelle politique, qui s'appuie sur les services de l'administration municipale et sur la collaboration des organismes et de la population. Grâce à tous, nous sommes convaincus de développer une approche qualité-famille dans l'ensemble des services de l'administration municipale.

Cette politique permet dorénavant à Anjou d'adapter ses façons de faire et de mettre en place des mesures concrètes pour répondre aux nouveaux besoins des familles. Votre conseil d'arrondissement choisit ainsi, clairement, de faire de la famille l'une de ses grandes priorités. Nous devons travailler tous ensemble pour valoriser la présence de nos familles sur notre territoire.

Tel que promis, vous constaterez que notre plan d'action est ambitieux et assorti de mesures concrètes. C'est ce plan d'action que nous allons mettre en œuvre au cours des prochaines années.

Je profite de l'occasion pour remercier le Comité directeur famille qui, sous le leadership de notre conseiller d'arrondissement, Mme Andrée Hénault, a mené de main de maître les travaux. Votre participation est toujours appréciée et constitue le gage de notre succès.



Luis Miranda
Maire de l'arrondissement

MOT DU CONSEILLER DE VILLE POUR L'ARRONDISSEMENT

Chers citoyens, chères citoyennes,

C'est avec grand plaisir que le Comité directeur famille de l'arrondissement d'Anjou a déposé au Conseil, pour adoption, la présente politique de la famille. Le Comité estime que la politique met de l'avant un cadre de référence et un plan d'action précis et complet qui feront de l'arrondissement d'Anjou un lieu qui permet aux familles d'y bien vivre, de tisser des solidarités et d'y trouver les services dont elles ont besoin.

Cette politique est définitivement axée sur le bien-être de nos familles. De plus, un conseiller responsable des questions de la famille sera nommé pour en assurer le suivi. Ce conseiller sera soutenu par un comité de suivi composé de citoyens et de citoyennes. Cela permettra d'en faciliter l'application et de matérialiser les partenariats avec les intervenants des milieux communautaire, institutionnel et des affaires.

Notre vision : *faire de la famille une priorité, tous ensemble*. C'est ce travail collectif qui nous permettra d'atteindre des résultats sans précédent.



Conseiller de ville pour l'arrondissement

MOT DE LA CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT ET RESPONSABLE DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE

Chers citoyens, chères citoyennes,

La politique de la famille vient marquer le caractère positif de la parentalité et établit des conditions favorables au bien-être des familles au cœur de la collectivité angevine.

C'est avec un vif plaisir que je siège à la table du Comité directeur famille depuis plus d'un an déjà, et que ses membres et moi veillons à ce que la politique de la famille de l'arrondissement d'Anjou fasse écho sur la place publique. Je tiens d'ailleurs à les remercier chaleureusement du soutien qu'ils m'apportent dans l'accomplissement de mes tâches.

Pour nos familles angevines, je veux ce qu'il y a de mieux. Je veux des enfants enjoués. Je veux des parents heureux de leur milieu de vie. Je veux que la fierté d'être parents règne en maître partout sur notre territoire.

Il importe de rester unis – élus du conseil d'arrondissement, membres du Comité directeur famille, cadres et employés municipaux, organismes bénévoles, dirigeants et dirigeantes d'entreprises, citoyens et citoyennes – pour poser des actions concrètes en faveur des familles.

L'engagement personnel des divers partenaires est le meilleur gage de succès de cette entreprise d'envergure. Et tout me porte à croire que chacun de nous continuera de vivre au travers la politique de la famille de notre arrondissement une aventure tout à fait merveilleuse dans les années à venir.

Vive les familles! Vive les familles angevines épanouies!



Conseillère d'arrondissement et
responsable de la politique de la famille

PLAN D'ACTION 2006-2011

AVANT-PROPOS

C'est en mai 2005 que l'arrondissement d'Anjou annonçait aux familles son projet d'élaboration et d'adoption d'une politique de la famille. Dès lors, le conseil d'arrondissement a mis en place un Comité directeur famille, composé de Jacinthe Labbé, d'Isabelle Leblond et d'Andrée Hénault, ainsi que d'Hélène Bouchard, de Linda Lafrenière et de Jacques Rioux.

Le rôle du Comité directeur famille fut multiple : identifier les enjeux touchant les familles angevines; s'approprier les différents concepts liés à une politique de la famille municipale et les traduire concrètement, en fonction des réalités identifiées dans la collectivité; promouvoir les valeurs familiales et susciter une culture organisationnelle tournée vers les familles au sein de l'administration municipale. Ce mandat se poursuivra par le biais d'un Comité de suivi que l'arrondissement nommera à cette fin.

La politique de la famille sert de cadre de référence aux actions et aux activités de l'arrondissement d'Anjou. Ainsi, Anjou entend s'assurer que l'ensemble des actions qui découlent de ses activités soient évaluées au regard de l'impact qu'elles ont sur les familles. Pour arriver à établir un tel cadre de travail pour l'administration municipale, le Comité s'est réuni à quelques occasions et a collaboré avec le personnel de l'arrondissement et les acteurs de la collectivité – partenaires, organismes, milieu des affaires, etc. – pour déterminer des objectifs qui tiennent compte de la définition des familles de l'arrondissement d'Anjou et des besoins de celles-ci. Le Comité a également tenu une consultation publique permettant aux citoyens et aux citoyennes de s'exprimer sur celle-ci.

Le Comité tient à remercier l'ensemble des Directions qui ont collaboré à son élaboration. Le Comité tient également à remercier les participants à la séance de travail élargie qui s'est tenue le 1^{er} juin 2005 et aux participants à la consultation publique.

LE COMITÉ DIRECTEUR

Andrée Hénault, Conseiller
d'arrondissement
Isabelle Leblond, Présidente du
Regroupement des Organismes et des
CitoyenNEs Humanitaires d'Anjou (ROCHA)
Jacques Rioux, Directeur d'arrondissement

Hélène Bouchard, Directrice, Culture,
sports, loisirs et développement social
Jacinthe Labbé, Directrice des services
communautaires, CSSS de la Pointe-de-
l'Île, CSSS Mercier-Est/Anjou
Linda Lafrenière, Chef de division,
administration et logistique

Accompagnement et rédaction : Nathalie St-Pierre
Octane, architecture stratégique et communication

PORTRAIT DES FAMILLES ANGEVINES

C'est en 1956 que sont jetées les premières bases de ce qui est aujourd'hui l'arrondissement d'Anjou. Autrefois ville, c'est en vertu de la loi 170, adoptée en 2000, que celle-ci a été transformée en l'un des 27 grands territoires nommés « arrondissements » dont se compose l'actuelle ville de Montréal. Situé dans le secteur nord-est de l'île de Montréal, au carrefour de l'autoroute Métropolitaine et de l'autoroute Transcanadienne, le territoire de l'arrondissement d'Anjou, qui correspond au territoire de l'ancienne ville, dispose d'une superficie de 14,6 km².

Aujourd'hui, l'arrondissement d'Anjou offre des services de proximité, culturels, sportifs et communautaires, pour tous les goûts et tous les âges. L'arrondissement dispose de plusieurs parcs et espaces verts bien aménagés ainsi que d'écoles primaires et secondaires. Les infrastructures desservent à la fois le secteur résidentiel, les commerces et les manufacturiers présents sur le territoire.

La population de l'arrondissement d'Anjou est de 38 015 habitants, d'après le dernier recensement publié par Statistique Canada en 2001, bien que quelque 700 personnes additionnelles habitent maintenant l'arrondissement. De plus, près de 35 000 travailleurs sont présents quotidiennement sur le territoire, ce qui ajoute à l'utilisation des services et des infrastructures de l'arrondissement.

ANJOU				
Groupes d'âges	1991	1996	2001	Variations (%) 1991-2001
0-4 ans	1 940	2 025	1 810	- 6,7 %
5-11 ans	2 605	2 520	2 865	10,0 %
12-17 ans	2 535	2 305	2 130	- 16,0 %
18-24 ans	3 790	3 355	3 210	- 15,3 %
25-39 ans	9 725	8 850	7 825	- 19,5 %
40-54 ans	8 000	8 350	8 795	9,9 %
55-64 ans	4 470	4 595	4 890	9,4 %
65-74 ans	2 900	3 615	4 165	43,6 %
75 ans et plus	1 290	1 710	2 365	83,3 %
0-17 ans	7 080	6 850	6 805	- 3,9 %
55 ans et plus	8 660	9 920	11 420	31,9 %
Total	37 205	37 300	38 015	3,6 %

PLAN D'ACTION 2006-2011

La population

La population d'Anjou est relativement stable en nombre bien qu'il y ait une diminution de la population active (18-54 ans) de 7,9 %. L'arrondissement d'Anjou doit maintenant composer avec une population vieillissante, d'une part puisqu'il y a une diminution marquée de jeunes enfants et d'adolescents entre 1996 et 2001, au-delà de 6,7 % pour la tranche d'âge des 0-4 ans et, d'autre part, puisque la population des plus de 55 ans est en augmentation de 31,9 %. Conséquemment, entre 1996 et 2001, l'âge médian¹ est passé de 39,3 à 40,9 ans. La population dont l'âge est supérieur à 65 ans dans l'arrondissement d'Anjou, soit 17 %, est supérieure à celle du Québec qui est de 13 %. On remarque également que le nombre d'enfants de 12 à 17 ans est également en régression (-16 %).

La répartition territoriale par paroisse des 0-17 ans démontre une diminution globale du nombre et du pourcentage des 0-17 ans de 3,9 %. La plus grande diminution se situe dans les paroisses de Saint-Conrad et de Jean XXIII.

RÉPARTITION PAR PAROISSE								
Groupes d'âges	Saint-Conrad		Notre-Dame d'Anjou		Jean XXIII		Total Anjou	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001
0 – 4 ans	605	505	665	650	670	655	1940	1810
5 – 11 ans	735	755	950	1075	920	1035	2605	2865
12 – 17 ans	630	590	930	785	975	755	2535	2130
Total	1970	1850	2545	2510	2565	2445	7080	6805

¹ Selon Statistique Canada, le montant médian est la valeur qui se trouve au centre d'un ensemble de données (par exemple : 16, 24 et 48, le chiffre 24 est le médian). Si le nombre d'observations est pair, la médiane est la moyenne des deux observations centrales. L'avantage de la médiane, c'est qu'elle est moins influencée par les valeurs extrêmes que la moyenne.

PLAN D'ACTION 2006-2011

Les familles

L'arrondissement d'Anjou comprend 6 270 familles avec enfants. Au total, 30 020 personnes vivent en familles. De ces familles, l'arrondissement compte 2 105 familles monoparentales avec enfants, soit 19 % de l'ensemble des familles (incluant les familles sans enfants), alors que la même moyenne québécoise est de près de 17 %. La taille moyenne des familles de l'arrondissement est de 2,7 personnes, avec en moyenne 0,9 enfant par famille. Ces deux taux sont inférieurs aux moyennes montréalaises qui atteignent respectivement 2,9 et 1,1. L'arrondissement d'Anjou affiche l'une des plus faibles moyennes des 27 arrondissements en ce qui concerne la taille des familles, taille qui a d'ailleurs diminué entre 1991 et 2001². En somme, il s'agit d'un des plus bas nombres d'enfants par famille de Montréal.

PERSONNES VIVANT AVEC DES ENFANTS (FAMILLES BI OU MONOPARENTALES)	FAMILLES AVEC DEUX PARENTS	FAMILLES MONO-PARENTALES
Saint-Conrad	1 555	625
Notre-Dame-d'Anjou	2 305	700
Jean XXIII	2 410	780
Total de l'arrondissement	6 270	2 105
Pourcentage des familles monoparentales		33,6 %

² Observatoire économique et urbain, Service du développement économique et du développement urbain, Profil socio-économique – Arrondissement d'Anjou, Juillet 2003, p. 3

PLAN D'ACTION 2006-2011

Les revenus et la scolarité

Le revenu moyen des ménages angevins, de 50 217 \$, est supérieur à la moyenne québécoise (49 998 \$) et à celle de Montréal (49 429 \$).

Le revenu des familles (avec ou sans enfant) est légèrement supérieur. Il en est de même pour le revenu moyen des familles monoparentales qui est supérieur à la moyenne québécoise. Toutefois, 8 130 personnes vivent sous le seuil de la pauvreté.

La majorité des résidents de l'arrondissement d'Anjou a le français pour langue maternelle (76,7 %); 3,7 % de la population ne parle que l'anglais alors que 19,6 % a une autre langue maternelle. Par ailleurs, Anjou connaît une augmentation marquée relativement à l'immigration allophone sur son territoire. En effet, les allophones totalisent 19,3 % de la population en 2001, soit une augmentation de 19,1 % depuis 1996 et de 60 % depuis 1991.

La population de l'arrondissement est relativement peu scolarisée comparativement à la population montréalaise. Ainsi, seulement 21,9 % possèdent un diplôme universitaire contre 30,3 % à Montréal. Notons toutefois que 20,3 % de la population générale du Québec détient un diplôme universitaire, ce qui est un peu moins qu'à Anjou. 15,6 % des résidents âgés de 20 ans et plus n'ont pas atteint un niveau de scolarité de 9^{ie} année, comparativement à 14,7 % à Montréal.

SCOLARITÉ					
	Moins d'une 9 ^e année	De la 9 ^e à la 13 ^e année	Diplôme d'une école de métiers	Études collégiales	Études universitaires
ANJOU	15,6 %	31,2 %	10,2 %	21,1 %	21,9 %
MONTRÉAL	14,7 %	25,5 %	8,1 %	21,3 %	30,3 %
QUÉBEC	15,9 %	31,0 %	11,5 %	21,3 %	20,3 %

De plus, chez les jeunes de 15 à 24 ans, peu fréquentent une institution scolaire puisque 36,7 %, soit 1 570, sur une population totale de 4 270 jeunes, ne vont pas à l'école contre 31,6 % des jeunes montréalais. Ce nombre est d'ailleurs en progression de 9 % depuis 1996.

En somme, l'arrondissement d'Anjou connaît une diminution de sa population active ainsi que des jeunes de 0 – 17 ans et sa population est vieillissante. De plus, l'arrondissement connaît un apport très important de nouveaux arrivants sur son territoire qui sont des allophones. Enfin, bien que le revenu moyen soit plus élevé que la moyenne québécoise, il n'en demeure pas moins que le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté est élevé.

L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU – DES SERVICES DE QUALITÉ

Le conseil d'arrondissement et de ville – des responsabilités partagées

Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion des services de proximité, soit :

- La prévention en matière de protection contre les incendies;
- L'enlèvement des déchets domestiques et des matières résiduelles;
- Le soutien financier aux organismes de développement économique local, communautaire et social;
- L'aménagement et la gestion des parcs et des équipements locaux sportifs, culturels ou de loisirs;
- L'organisation des loisirs sportifs et socioculturels;
- La voirie locale, la délivrance des permis;
- Les assemblées publiques de consultation pour des modifications aux règlements d'urbanisme;
- La consultation et l'information de la population.

Quant au Conseil de ville, celui-ci voit, entre autres, à l'aménagement et à l'urbanisme, au développement communautaire, économique et social, aux grands axes routiers municipaux, à la production et la distribution de l'eau potable, à l'assainissement des eaux ainsi qu'à la protection contre les incendies.

L'arrondissement d'Anjou

L'ensemble des services de l'arrondissement d'Anjou est concerné par les familles, et ce, quotidiennement. En effet, la plupart des services de l'administration municipale ont des contacts directs avec les familles et ils doivent répondre à de nombreuses demandes.

La Direction d'arrondissement

La Direction d'arrondissement planifie, coordonne et gère l'ensemble des activités de l'arrondissement. Son personnel assiste aux séances de travail et aux assemblées publiques du conseil d'arrondissement et recommande à celui-ci toutes les actions requises pour la bonne gestion de l'arrondissement. Le personnel voit également à la réalisation des décisions des élus en collaboration avec les différents services municipaux. Le directeur d'arrondissement, sous l'autorité du maire et des conseillers d'arrondissement, est le principal gestionnaire de l'organisation municipale. Il organise et contrôle les activités des services municipaux et établit la concertation avec les organismes extérieurs, la Ville de Montréal, l'agglomération et les gouvernements.

PLAN D'ACTION 2006-2011

La Direction culture, sports, loisirs et développement social

La Direction culture, sports, loisirs et développement social a pour mission de promouvoir les loisirs, les sports, la culture et la vie communautaire et d'en faciliter l'accès aux personnes désireuses de bénéficier de ces services.

À cet effet, la Direction assure la planification et la réalisation des programmes sous sa gouverne tels que les activités dans les bibliothèques, la diffusion culturelle, les camps de jour *Ateliers-Soleil*, les activités consacrées aux personnes handicapées intellectuellement, celles pour le tennis et la piscine, etc.

De plus, la Direction a également comme mandat de soutenir les associations angevines accréditées dans la réalisation de leur offre de service auprès des citoyens, dans les quatre secteurs d'activité. Ce soutien peut prendre diverses formes comme le prêt de locaux et de terrains sportifs, l'accès à l'autobus municipal et au service de photocopie, un soutien pour les ressources humaines, etc.

Enfin, la Direction a la responsabilité de la gestion et de l'entretien des installations, des parcs et des immeubles nécessaires à la réalisation des diverses activités, tant municipales qu'associatives.

La Direction aménagement urbain, le génie et les services aux entreprises

La Direction aménagement urbain, le génie et les services aux entreprises veille principalement à l'aménagement du territoire, à la réfection et à la construction des infrastructures nécessaires (routes, trottoirs, aqueduc, etc.). Le personnel voit également aux questions touchant l'environnement – le recyclage, la récupération des déchets dangereux et l'application des règlements entourant les pesticides. Le directeur et son personnel voient à l'application des règlements de zonage, de lotissements de construction, de nuisances, de l'utilisation de l'eau potable et des normes nécessaires au développement harmonieux et intégré de l'arrondissement. Ils s'occupent également de l'octroi des différents permis de construction ou autres nécessaires aux citoyens et aux citoyennes ou aux entreprises. Les questions de sécurité publique – police, prévention des incendies et mesures d'urgence – ainsi que de celles qui touchent les transports en commun relèvent de cette Direction. C'est dans cette Direction que se fait la surveillance et le contrôle des travaux réalisés par l'arrondissement ou confiés à des firmes professionnelles externes.

Enfin, la responsabilité du service aux entreprises, notamment le développement industriel et corporatif, relève également de cette Direction.

La Direction travaux publics

La Direction travaux publics comporte cinq secteurs distincts : la voirie, la mécanique, la propreté, l'embellissement et les bâtiments, et la signalisation. Ce service joue donc un rôle clé au niveau de l'entretien quotidien et préventif des rues (nettoyage et déneigement), des bâtiments municipaux, des équipements et du parc de véhicules. Le directeur et son équipe voient également à la propreté de la municipalité par le biais du nettoyage des poubelles disponibles dans les rues de l'arrondissement et à l'embellissement du territoire grâce à la plantation d'arbres et de plantes et à l'entretien des pelouses. Enfin, les travaux publics s'occupent du réseau d'éclairage public, des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des stations de pompage des eaux usées.

La Direction services administratifs

La Direction services administratifs planifie, contrôle et assure le suivi des opérations financières, les questions touchant les ressources humaines et de l'informatique de l'administration de l'arrondissement. Dans le but de dispenser des services de qualité aux meilleurs coûts possibles, cette Direction gère les principales activités liées à la préparation du budget et des rapports financiers annuels. Elle est responsable des comptes payables et de la paie. En matière de ressources humaines, elle a pour principal mandat de voir à la planification, à l'élaboration et au contrôle des activités liées à la gestion du personnel. La directrice conseille les gestionnaires et leur fournit un soutien dans l'administration des politiques et des conditions de travail, les négociations ainsi que l'application et l'interprétation des différentes conventions collectives de travail. Elle administre également les avantages sociaux, les régimes d'assurances collectives, les dossiers de recrutement, de formation et de santé et de sécurité au travail.

PLAN D'ACTION 2006-2011

La Direction affaires publiques et du greffe

Cette Direction a la responsabilité de gérer et de conserver tous les documents officiels de l'arrondissement. C'est également au secrétaire du conseil d'arrondissement que les citoyens doivent s'adresser pour obtenir toute copie d'un document officiel émis par l'arrondissement ou pour transmettre de la correspondance destinée au conseil d'arrondissement. Elle voit à la diffusion des avis publics et reçoit les soumissions à la suite des appels d'offres. Cette Direction s'occupe des communications, des archives et des ressources en ligne de l'arrondissement. Les informations relatives aux décisions du conseil d'arrondissement et aux actions menées par les Directions de l'arrondissement sont diffusées par le biais de différents véhicules d'information comme le bulletin d'information *Regards sur Anjou*, de la publicité à l'occasion dans l'hebdomadaire local et par le site Internet de l'arrondissement. Cette Direction est également responsable de la réception et du traitement des plaintes et des requêtes des citoyens et, au besoin, elle fait le lien avec les autres directions de l'arrondissement. Ses activités couvrent notamment l'accueil des citoyens, leur orientation et demandes d'information, les assermentations, la délivrance de certificats et la perception de certaines redevances (taxes, contraventions, etc.).

DÉFINITION DE LA FAMILLE

C'est la définition de la famille qui détermine la taille de la population visée et la pertinence des actions entreprises à la suite de l'adoption de la politique de la famille. La politique de la famille de l'arrondissement d'Anjou s'appuie sur la définition suivante :

La famille est la cellule de base de la socialisation et du développement socio-affectif des enfants. Celle-ci est composée de tout groupe parent-enfant unis par des liens multiples et variés (couples avec enfants, familles monoparentales, parents adoptifs, familles d'accueil, familles intergénérationnelles ou recomposées, familles avec enfants éprouvant des difficultés ou handicapés, etc.) et provenant de cultures diverses. La famille est le lieu par excellence de soutien réciproque entre ses membres, et ce, tout au long de leurs différents cycles de vie respectifs (familles en phase d'établissement, avec un ou des jeunes enfants, avec enfants d'âge scolaire ou jeunes travailleurs, nouveaux arrivants, etc.).

En somme, les membres d'une famille peuvent être d'âge varié et les liens qui les unissent peuvent être divers. La politique, par sa définition, met en lumière le fait que la famille est le lieu privilégié d'apprentissages nombreux, tout au long de la vie des membres qui la composent et pour toutes les familles, peu importe leur appartenance culturelle.

PLAN D'ACTION 2006-2011

MISSION

La mission a pour objet d'expliciter la raison d'être de la politique de la famille. Elle définit un cadre d'action général, qui répond à l'interrogation *pourquoi adopter une politique de la famille municipale*.

L'arrondissement d'Anjou met en place une politique de la famille, démontrant ainsi son leadership à mobiliser l'ensemble de la collectivité au mieux-être de ses familles et à une meilleure qualité de vie et de services.

Il se dote d'un cadre de référence et d'intervention pour l'administration municipale et les élus qui mise sur la cohérence de ses actions, au bénéfice des familles, et sur la cohésion et la collaboration entre les services et celle qu'il entretient avec ses partenaires.

Il valorise l'engagement de l'ensemble de ses citoyens et de ses citoyennes envers les familles ainsi que l'engagement des familles envers la collectivité.

L'arrondissement, à partir des ressources dont il dispose, administre, aménage et rend accessible l'ensemble de ses services et de son territoire avec la préoccupation de toujours mieux répondre aux besoins de ses familles.

ORIENTATIONS

Les orientations doivent préciser l'application de la politique de la famille. Au-delà de la mission, les orientations donnent les balises nécessaires à l'élaboration et à l'adoption de mesures concrètes; il s'agit d'une réponse à l'interrogation du *comment*. C'est ainsi que la politique finale permet à toute l'administration municipale de penser et d'agir pour les familles. Chaque fois que l'administration, les élus, un comité ou une commission décide d'intervenir, ils tiendront compte des éléments suivants :

Préconiser un projet de vie pour nos enfants

L'arrondissement d'Anjou met en place une politique de la famille qui soutient les familles angevines dans leurs efforts quotidiens vers un projet de vie de qualité pour les membres de leur famille.

L'arrondissement d'Anjou favorise le développement des familles à titre de lieu de transmission de valeurs et du développement de solidarités.

L'arrondissement d'Anjou entend intensifier la présence des familles sur son territoire, dans un souci d'harmonisation et de grande mixité culturelle, économique et démographique.

Les mesures déployées tiennent compte des limites (géographique, ressource, etc.) de l'arrondissement et des compétences qui lui sont propres.

La politique de la famille s'applique à tous les secteurs de l'administration municipale. Des objectifs d'évaluation de rendement et des communications régulières avec la population sont mis en place, dans un souci de transparence et de succès dans les suivis découlant de la politique de la famille.

L'arrondissement d'Anjou déploie sa politique de la famille sur la base d'une collaboration soutenue des différents acteurs de la collectivité dans le respect de la mission de chacun.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS SUPPORTANT L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

- Développer des activités familles sur le territoire afin d'augmenter le sentiment d'appartenance
- Augmenter l'offre de services culture, sports, loisirs et développement social
- Faciliter l'accès aux services à toutes les familles sur l'ensemble du territoire
- Faciliter la participation des familles aux activités et à la vie démocratique de l'arrondissement
- Faciliter les communications auprès des familles
- Augmenter les opportunités pour les familles de s'installer dans l'arrondissement
- Poursuivre l'entretien des rues, des trottoirs et l'embellissement des quartiers
- En matière de transport, faciliter les déplacements des familles
- Assurer la sécurité des familles sur le territoire
- Assurer une gestion responsable des espaces verts
- Valoriser le réseau des partenaires qui participent grandement à l'amélioration du bien-être des citoyens
- Faire d'Anjou un arrondissement où la qualité de vie est importante où il fait bon vivre

PLAN D'ACTION 2006-2011

1. HABITATION

L'accessibilité à la propriété est le premier élément qui est pris en compte par un jeune ménage quand vient le temps de choisir ou d'acquérir une propriété pour y élever des enfants.

MESURES

- 1.1. Améliorer la cohabitation entre les zones résidentielles et les zones industrielles (création de zones tampons à proximité) afin d'améliorer la qualité de vie des familles
- 1.2. Lorsque possible, collaborer au développement de logements sociaux et coopératifs pour les familles à faible revenu
- 1.3. Au près de la Ville de Montréal et de concert avec d'autres arrondissements, intervenir pour identifier les moyens de développer un programme d'accession à la propriété (achat de première propriété dans l'arrondissement, etc.). Développer un programme d'aide à la rénovation résidentielle destiné aux jeunes familles et rendre l'information accessible
- 1.4. Étudier la faisabilité de modifier le règlement de zonage pour favoriser l'adaptation de résidences existantes en résidences intergénérationnelles
- 1.5. Être vigilant dans l'attribution de permis pour certains commerces afin d'offrir un milieu de vie approprié aux familles
- 1.6. En collaboration avec les propriétaires, identifier et mettre sur pied des projets spéciaux pour améliorer les bâtiments dans les secteurs défavorisés

2. SÉCURITÉ

La sécurité est le deuxième élément qui affecte la décision d'élever une famille à Anjou. Le volet sécurité dont il est question concerne plusieurs aspects dont, entre autres, la sécurité des biens et des personnes, les actes d'incivilité et de délinquance, la circulation et le déplacement en transport en commun.

MESURES

- 2.1. Maintenir et améliorer l'entretien et la surveillance des parcs
- 2.2. Minimiser les déplacements des camions et des véhicules sur les terrains municipaux (parcs) pour assurer la sécurité des enfants
- 2.3. Lors d'intervention au niveau de la circulation, tenir compte d'une façon plus élevée de la sécurité des piétons
- 2.4. Accroître la présence policière à proximité des parcs et des corridors scolaires
- 2.5. Créer un outil (carte) pour identifier les différents lieux problématiques concernant les gangs de rue
- 2.6. Revoir la durée des feux de circulation aux intersections pertinentes pour permettre le passage sécuritaire des familles

PLAN D'ACTION 2006-2011

SÉCURITÉ (suite)

- | | |
|------|---|
| 2.7. | Poursuivre la surveillance en vue d'assurer le respect de la vitesse, particulièrement près des parcs et des écoles |
| 2.8. | Favoriser et s'assurer que le poste de quartier 46 tienne régulièrement une séance d'identification des enfants et des jeunes du territoire (carnet avec photo et empreintes); lors de la journée famille, journée portes ouvertes... |
| 2.9. | S'assurer de l'éclairage adéquat des édifices municipaux, des parcs et des quartiers résidentiels |

3. CIRCULATION, TRANSPORT

Ce thème traite des questions du déplacement des personnes et des biens et dans le respect, entre autres, des orientations du plan de transport, de la stratégie de développement durable et du plan d'urbanisme. L'automobile a eu ses heures de gloire, ne devrait-on pas tendre à redonner de la place aux piétons et aux modes de transport plus actifs tels que la marche, le vélo, le patin à roues alignées, etc.

MESURES

- | | |
|------|--|
| 3.1. | Améliorer les infrastructures existantes : la signalisation, les pistes cyclables... |
| 3.2. | En vue de favoriser un rapprochement et une sensibilisation des familles sur les opérations effectuées par l'arrondissement, mettre sur pied une journée-rencontre (de style pique-nique) en présence de représentants de l'arrondissement et y tenir une exposition, avec explications, sur le fonctionnement des véhicules et la sécurité auprès des enfants |
| 3.3. | Favoriser le développement des pistes cyclables et l'accès entre l'arrondissement d'Anjou et les autres arrondissements avoisinant ainsi que l'accès au fleuve ou à la rivière des Prairies en tenant compte prioritairement des besoins de déplacements des familles |
| 3.4. | Faciliter l'accès aux écoles et aux centres de la petite enfance en développant une signalisation sécuritaire ou tout autre aménagement |
| 3.5. | Auprès de la Société de transport de Montréal, faire la demande pour réorganiser le transport en commun aux endroits pertinents et dans l'axe nord/sud, en vue de faciliter les déplacements des familles |
| 3.6. | Changer l'arrêt d'autobus 85 au coin de Des Ormeaux et Chaumont pour augmenter la sécurité |
| 3.7. | Améliorer l'accueil dans les transports en commun des familles se déplaçant avec des poussettes |

PLAN D'ACTION 2006-2011

4. MILIEU DE VIE

La qualité d'un milieu de vie fait aussi toute la différence dans la décision de demeurer ou de s'établir dans une ville. Les éléments à considérer sont, entre autres : la qualité de vie des personnes (la santé des adultes et des enfants, l'accessibilité universelle, la convivialité des rapports entre les personnes, les jeunes); le développement durable, les noyaux villageois; les espaces verts et bleus, les parcs.

MESURES

4.1. En partenariat avec les organismes, continuer d'offrir l'accès à l'autobus municipal pour des sorties familiales

4.2. Consulter les jeunes ados afin :

- d'identifier les activités qu'ils souhaitent
- d'augmenter l'offre de service (activités) pour préadolescents et adolescents
- d'investir dans une maison de jeunes adéquate ou rentabiliser l'utilisation du Boulodrome

4.3. Favoriser la tenue de fêtes de quartier; mettre sur pied des activités pour favoriser le bon voisinage (ex. : faire décorer les plates-bandes par quartier, etc.)

4.4. En partenariat, étudier la faisabilité d'ouvrir un nouveau centre multifonctionnel qui répondrait aux besoins des familles (piscines, salles communautaires, de spectacles, etc.)

4.5. Ajouter des tables de pique-nique et des poubelles dans les parcs

4.6. Mettre sur pied des activités de sensibilisation à la vie démocratique de l'arrondissement auprès des jeunes (ex. : maire d'un jour, col bleu ou col blanc d'un jour, des différentes directions, selon des thèmes ou des métiers pratiqués aux Travaux publics, etc.)

4.7. Rencontrer les directions des écoles primaires de l'arrondissement pour leur proposer des visites guidées de la maire et des rencontres thématiques sur la vie démocratique et le recyclage

4.8. Concevoir une présentation Power Point destinée aux élèves du primaire portant sur la vie démocratique d'Anjou et le fonctionnement de l'arrondissement

4.9. Offrir aux principales institutions d'enseignement de niveau secondaire la possibilité que des jeunes puissent effectuer des stages d'observation pour certains types d'emploi (bureau, métier, secrétariat, etc.)

4.10. Lors d'activités extérieures organisées par l'arrondissement et/ou ses partenaires, tenir un stand pour présenter les activités municipales tout azimuts

4.11. Lors des activités du conseil d'arrondissement, de consultations publiques, etc., prévoir un service de garde afin de permettre une participation accrue des familles à la vie démocratique de l'arrondissement

4.12. Réaliser une campagne d'information annuelle sur le règlement en vigueur, l'accès à la propriété, les diverses politiques dont la politique de la famille, la propreté, le civisme, etc.

4.13. Dans le but d'assurer le suivi de la politique de la famille, nommer un conseiller responsable des questions famille

4.14. Mettre en place un comité de suivi composé de citoyens afin de les consulter sur les thèmes d'intérêt pour améliorer la qualité de vie sur le territoire

4.15. Accueillir les nouveaux arrivants à la mairie d'arrondissement afin qu'ils puissent rencontrer le maire et les conseillers, faire un tour de ville en autobus, etc.

4.16. Communiquer davantage auprès des familles, notamment sur les événements et activités (incluant leurs coûts) qui leur sont destinés, sur la valorisation du rôle de la famille, sur la vie de quartier, et ce, dans le bulletin mensuel Regards sur Anjou et le cahier loisirs, par le biais du site Internet et du téléphone

4.17. Développer des stratégies pour une meilleure communication avec les familles des diverses communautés culturelles par des fêtes de quartier, la journée portes ouvertes, etc.

4.18. Mettre sur pied une campagne promotionnelle Anjou « Le joyau de l'Est de l'Île de Montréal », destinée à inciter les familles à venir s'installer à Anjou (faire valoir les activités culturelles et de loisirs, l'employabilité, l'environnement, etc.)

PLAN D'ACTION 2006-2011

MILIEU DE VIE (suite)

4.19. Faire un sondage auprès des familles pour identifier les besoins et connaître leur degré de satisfaction à l'égard des services offerts aux familles
4.20. À tout nouveau citoyen d'Anjou, continuer de remettre une carte géographique de l'arrondissement ainsi qu'une pochette informative; bonifier la carte géographique pour y inclure les lieux où se déroulent les activités municipales et associatives
4.21. Profiter du 50 ^e anniversaire pour mettre de l'avant les attraits de l'arrondissement (campagne de publicité, etc.)
4.22. Ajouter du mobilier urbain dans les aires de verdure et sur les rues
4.23. Dans les édifices municipaux qui ont un service à la clientèle, faciliter l'accès pour les familles (chaises d'enfants, coin lecture et de jeux, coin pour les poussettes, tables à langer, ascenseurs accessibles dans tous nos centres, etc.)
4.24. Rendre disponibles du compost, des fleurs (annuelles et vivaces) et des arbres aux familles pour aménager leurs plates-bandes en face de leur résidence (boulevards et ronds-points).
4.25. Mettre sur pied une journée « Blitz-embellissement » afin d'accroître le sentiment d'appartenance auprès des familles)
4.26. Concevoir et distribuer une brochure explicative sur les tâches des différents secteurs des travaux publics
4.27. Offrir aux familles des visites guidées des bâtiments et des stations de pompage (explications des opérations)
4.28. Prévoir un plan d'installation ou de modification des infrastructures des bâtiments afin de permettre aux familles et aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux comptoirs de service (handicapés, femmes enceintes, poussettes d'enfants, etc.)
4.29. Rendre davantage accessible les locaux loués par l'arrondissement aux organismes qui reçoivent les familles et les personnes à mobilité réduite
4.30. Faire connaître davantage les règlements de bon voisinage
4.31. Poursuivre le plan de modernisation des espaces verts et des parcs, tout en tenant compte des clientèles présentes
4.32. Prévoir l'aménagement de jeux d'eau qui tiennent compte des populations visées (catégorie d'âge des enfants) sur tout le territoire
4.33. Après des jeunes, tenir une campagne de promotion sur le recyclage, sur l'utilisation des pesticides, sur le compostage, etc.
4.34. Faire un numéro spécial famille dans le Regards sur Anjou consacré à la journée portes ouvertes

PLAN D'ACTION 2006-2011

5. LOISIRS, SPORTS ET CULTURE

L'offre en loisirs, sports et culture est généralement une réalité qui gagne à être mise en valeur. Il est certain que tout n'est pas parfait et que toutes les infrastructures ne sont pas toujours disponibles, mais déjà l'idée de se donner l'occasion de revoir l'offre de service et de l'adapter à la réalité des familles peut avoir un impact certain pour en accentuer l'attrait et l'usage. C'est l'occasion d'être créatif et de se rapprocher davantage de la clientèle famille.

MESURES

- 5.1. Améliorer l'offre des camps de jours en offrant des camps spécialisés (musique, science, théâtre, cirque, etc.) – faire l'analyse de ce type d'offre avant de la mettre sur pied
- 5.2. Étudier la faisabilité d'améliorer les heures d'ouverture de la bibliothèque et de sa succursale
- 5.3. Mettre en place un lieu de rencontres intergénérationnelles pour la tenue d'activités familiales
- 5.4. rendre accessible des plages aux bibliothèques pour activités spéciales (ex. : Mois de l'histoire des Noirs, Semaine québécoise de la famille, Semaine de la nutrition, etc.); offrir un lieu convivial pour des activités et des rencontres familiales (projet secteur petite enfance à la bibliothèque Jean-Corbeil)
- 5.5. Développer des activités qui favorisent les contacts intergénérationnels (ex. : activités de lecture, heures du conte l'après-midi, heures du conte sur l'herbe...) qui impliquent les grands-parents; poursuivre et étendre le projet « contact » *(actuellement en place et qui provient des services corporatif de la Ville de Montréal) auprès des organismes qui ont un mandat *famille* à Anjou (ex. : Le Carrousel du P'tit Monde)
- 5.6. Favoriser et, s'il y a lieu, soutenir l'organisation d'événements familiaux comme
 - les fêtes de la rentrée
 - la parade du père Noël
 - la fête de la famille
 - la journée portes ouvertes
 - etc.Relancer et élargir le programme de *l'heure du conte sur l'herbe*
- 5.7. Améliorer les équipements existants (jeux 3-5 ans et 6-12 ans) dans tous les parcs et ajouter des aires de basket-ball et de skate park
- 5.8. Développer davantage la politique de tarification familiale pour les activités et les services
- 5.9. Prévoir un système d'inscription par Internet

PLAN D'ACTION 2006-2011

6. PARTENAIRES

L'arrondissement doit son existence, ses symboles, ses pratiques et son patrimoine aux personnes qui l'ont fait et qui ont créé sa communauté. C'est l'ensemble des gestes posés par les uns et les autres qui déterminent le caractère et les attraits. Au-delà des citoyens, il y a leurs représentants, partenaires entre eux et avec la Ville à la réponse aux besoins et à l'amélioration du milieu. L'arrondissement est l'un des grands acteurs. Il se doit de valoriser ces réseaux et de travailler avec eux.

MESURES

- 6.1. Développer en partenariat les services de travailleurs de rue afin d'intervenir davantage auprès des jeunes et participer à la recherche de bailleur de fonds
- 6.2. En collaboration avec les écoles, étudier la faisabilité de bonifier l'offre d'activités parascolaires; ouvrir l'aréna Chénier pour ce type d'activités et/ou durant les heures de classe; faire une approche auprès des écoles pour voir les disponibilités
- 6.3. Soutenir l'offre d'activités et de services offerts par les organismes communautaires dans le secteur du Haut-Anjou
- 6.4. Promouvoir le développement des parcs-écoles suivants :
 - 2008 : école Wilfrid-Pelletier
 - 2009-2010 : école Jacques-Rousseau
 - 2011 : école Dalkeith
- 6.5. Augmenter la participation de l'arrondissement dans les lieux de concertation des familles présentes sur le territoire afin de mieux faire connaître Anjou (ex. : fête de la famille, journée portes ouvertes, Rocha, milieu scolaire, etc.)
- 6.6. En collaboration avec le CSSS, déterminer comment l'arrondissement pourrait souligner la naissance des nouveau-nés sur le territoire